Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260702-DELIB_2026_50-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-50

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet :
Convention classe verte avec l'APE de Pleyber-Christ

Date de convocation :
26/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Tangi BRETON, Catherine LAURENT.

Absents : Erwan NORMAND, Céline PERON (procuration à Mélanie LHUILLERY), Christine SOVRANO (procuration à Annick LARGANT), Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Matthieu SIFFIER (procuration à Tangi BRETON), Emmanuel BECQUET (procuration à Guy KERGOAT).

Secrétaire de séance : Alexandre BOUGET.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente au conseil municipal le projet de séjour à la chapelle neuve – Belle Ile en Terre pour les élèves de CM2 monolingue et les CE2-CM bilingue (41 enfants) de l'école Jules Ferry.
Le séjour est prévu en mai 2027.
Le coût du séjour est estimé à 10 799€.

La Région Bretagne, au titre du PASS Classe Nature Biodiversité aide les séjours initiés sur le territoire régional sous condition de dépôt d'une demande via la plateforme dématérialisée.
Une demande de subvention va donc été déposée à ce titre via l'accès de la commune.

Une subvention de 3454€ est espérée.

La participation des familles est estimée à 3690€ soit 90€ par enfant.

L'APE participera à hauteur de 3655€.

Dans ce cadre la commune est uniquement facilitateur et n'a pas vocation à prendre en charge les frais afférents à une classe nature. Une convention sera donc signée avec l'APE qui règlera à la commune le montant du séjour, hors subvention attribuée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Pass Class nature pour le séjour des enfants de l'école primaire à une classe de mer.
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'APE de l'école Jules Ferry pour arrêter les flux financiers afférents aux dépenses à engager par la collectivité.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

Le secrétaire
Alexandre BOUGET